



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 février 2026

Objet : Approbation d'un avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) – Programme Opérationnel Corse FEDER-FSE 2021-2027

Date de la convocation : 6 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 6 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame GIUDICELLI-SBRAGLIA Lauda ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MORGANTI Julien ; Madame ALBERTELLI Viviane.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur LINALE Serge.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne le 2 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté n°24/226CE de l'Assemblée de Corse en date du 15 mai 2024 portant approbation des modalités d'appel à candidature des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du Programme FEDER Corse 2021-2027 ;

Vu l'appel à candidature en date 27 octobre 2023 ;

Vu la délibération du bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) en date du 8 juillet 2024 ;

Vu le programme européen leader / FEDER OS 5.1 2021-2027 ;

Vu la délibération de l'assemblée de Corse n° 24/158 AC en date du 19 décembre 2024 portant approbation des conventions entre l'autorité de gestion et les autorités urbaines pour la mise en œuvre des investissements territoriaux intégrés (ITI) du programme corse FEDER-FSE+2021-2027 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/01/JUIL/28 en date du 18 juillet 2024 portant approbation du dépôt de candidature des investissements territoriaux intégrés (ITI) et de la programmation 2021-2027 du PO FEDER CORSE ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/01/DEC/30 en date du 19 décembre 2024 portant approbation d'une convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) – Programme Opérationnel Corse FEDER-FSE 2021-2027 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 10 février 2026 ;

Considérant qu'afin de renforcer la cohérence et complémentarité des fonds européens avec les autres financements (nationaux, régionaux, infrarégionaux), la Collectivité de Corse, autorité de gestion du programme FEDER-FSE Corse, a souhaité engager auprès des agglomérations de Corse et communes urbaines intermédiaires, une démarche intégrée de développement urbain durable pour un développement équilibré du territoire insulaire ;

Considérant que le FEDER peut être mobilisé par les pôles urbains de Corse au moyen de la constitution d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) à la suite d'un appel à candidature lancé le 27 octobre 2023 ;

Considérant la candidature déposée le 30 septembre 2024 après approbation par délibérations du bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) du 8 juillet 2024 et du conseil municipal de Bastia du 18 juillet 2024 ;

Considérant la convention de mise en œuvre de l'ITI signée entre l'Autorité de Gestion (AG) des fonds européens (Collectivité de Corse) et notre territoire en tant qu'Autorité Urbaine (AU) porteuse de la stratégie les 27 janvier 2025 et 12 février 2025 après approbation par délibérations du bureau de la CAB du 9 décembre 2024, de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2024 et du conseil municipal de Bastia du 19 décembre 2024 ;

Considérant les objectifs mobilisés portant sur trois priorités :

- Priorité 3 : renforcer la mobilité durable.

Les actions projetées répondent à l'OS 2.8 : favoriser une mobilité urbaine multimodale durable dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.

- Priorité 4 : lutter contre les inégalités économiques, sociales et territoriales afin de garantir l'accès aux biens publics, notamment la santé et l'éducation.

Les actions projetées répondent à l'OS 4.3 : favoriser l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenus et des groupes défavorisés au moyen de mesures intégrées, notamment le logement et les services sociaux.

- Priorité 5 : promouvoir et favoriser le développement économique et homogène du territoire.

Les actions projetées répondent à l'OS 5.1 : développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines.

Considérant la liste principale des opérations et les subventions sollicitées suivantes :

OS	OPÉRATION	MONTANT ESTIMATIF (HT)	FEDER SOLLICITÉ
2.8	Vieux-Port (MO + travaux)	1 018 000,00€	600 000,00€
		<i>sous-total OS 2.8</i>	<i>600 000,00€</i>
4.3	Site ancienne Grande Barre	1 900 000,00€	435 000,00€
4.3	Place du commerce	1 576 730,00€	700 000,00€
		<i>sous-total OS 4.3</i>	<i>1 135 000,00€</i>
5.1	Réhabilitation Théâtre de Bastia	20 841 651,00€	2 709 100,00€
5.1	Locaux port de Toga	465 000,00€	279 000,00€
5.1	COSEC Arinella	1 923 000,00€	576 900,00€
5.1	Piscine du Fangu	1 165 000,00€	700 000,00€
		<i>sous-total OS 5.1</i>	<i>4 265 000,00€</i>
TOTAL			6 000 000,00€

Considérant qu'une liste complémentaire a également été proposée ;

Considérant qu'un avenant, approuvé par le Comité de coordination en date du 13 novembre 2025, vise à modifier la liste des opérations inscrites à l'article 3 de la convention précitée, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie ITI de la CAB et de la Commune de Bastia ;

Considérant que la liste principale des opérations et les subventions sollicitées sont modifiées comme suit:

OS	OPÉRATION	MONTANT ESTIMATIF (HT)	FEDER SOLLICITÉ
2.8	Vieux-Port (MOE travaux)	325 074,81€	130 029,92€
2.8	Vieux-Port (MOE études + travaux)	792 925,18€	475 755,11€
		<i>sous-total OS 2.8</i>	<i>605 785,03€</i>
4.3	Site ancienne Grande Barre	1 698 441,60€	217 553,28€
4.3	Place du commerce (lot n°1)	620 701,93€	496 561,54€
4.3	Place du commerce (lot n°2 et 3)	305 421,69€	152 574,78€
4.3	rue des Caroubiers / démolition bâtiment 36 A	2 266 420,00€	262 525,37€
		<i>sous-total OS 4.3</i>	<i>1 129 214,97€</i>
5.1	Réhabilitation Théâtre (dépollution)	870 700,00€	696 560,00€
5.1	Réhabilitation Théâtre (travaux + OPC)	20 431 207,17€	2 012 540,00€
5.1	Locaux port de Toga	465 000,00€	279 000,00€
5.1	COSEC Arinella	1 923 000,00€	576 900,00€
5.1	Stade Armand Cesari – phase III	1 165 000,00€	700 000,00€
		<i>sous-total OS 5.1</i>	<i>4 265 000,00€</i>
TOTAL			6 000 000,00€

*Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de GENTILI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité,*

Article 1er :

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré de la programmation 2021-2027 du FEDER.

Article 2 :

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires au montage des dossiers de financement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 17/02/2026

Signé électroniquement le 16/02/2026


Paul TIERI


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.